



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

OBJET : 20 - Motion

Délibération n° 008279

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 30/04/2026

Séance du 23 avril 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 17 avril 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

M. Mohamed AIT-ALI, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION, M. Bruno CAIRE, Mme Estelle CAMARA, Mme Aline CHASSAGNE, M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCO, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCOIS, Mme Annie GAUTHIER, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI (à compter de la question n° 14), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 5), Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérémy JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Eléonore METZGER, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, M. Frédéric PARISE, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Jean-Pascal REYES, M. Djilali SAHLAOUJ, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, M. Kévin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Mme Isabelle BORDAT

Mme Leïla HANNOUNI à M. Didier GENDRAUD (jusqu'à la question n°13 incluse)

20 Motion

Rapporteur : Mme Aline CHASSAGNE, Conseillère Municipale

Si nous présentons aujourd'hui cette motion, c'est parce que ce qui se passe à l'échelle nationale trouve des échos bien réels ici à Besançon, dans notre débat public et nos réseaux sociaux locaux.

Ces derniers jours, plusieurs élu·e·s de la République, notamment de nouveaux maires comme Bally Bagayoko à Saint-Denis, ont été la cible d'attaques racistes et xénophobes. Pour illustrer : Bally Bagayoko, fraîchement élu maire de Saint-Denis, fait l'objet d'une cabale politico-médiatique sur fond xénophobe et négrophobe, avec des campagnes de dénigrement systématique sur son nom, son origine malienne et sa couleur de peau, relayées par des comptes d'extrême droite.

Mais à Besançon même, nous ne sommes pas épargnés.

Prenons l'exemple concret de notre collègue élu d'opposition, Hasni Alem, qui a dû déposer plainte pour la troisième fois contre des insultes racistes récurrentes sur les réseaux sociaux, ciblant son nom et ses origines supposées.

C'est le même poison que l'on retrouve dans les pancartes anti-migrants brandies lors du carnaval bisontin, qui ont valu une plainte de la Ville pour provocation à la haine raciale.

Ou encore dans les alertes répétées de SOS Racisme du Doubs sur la banalisation des propos racistes à Besançon, dans l'espace public comme en ligne, et les agressions physiques recensées depuis 2021 dans nos quartiers.

Partout, la légitimité d'élu·e·s ou d'habitant·e·s est contestée non pas pour leurs actes ou leurs idées, mais pour leur couleur de peau, leur nom ou leur origine.

Nous souhaitons donc, par cette motion, dénoncer avec la plus grande fermeté ces attaques racistes, et affirmer notre solidarité à toutes celles et ceux qui en sont victimes, ici comme ailleurs.

Nous n'avons pas entendu ceux qui, si prompts à disqualifier un élu sur base d'origine ou de religion, s'indignent avec la même force de l'élection d'un maire condamné pour viol. Serait-il donc plus grave dans notre pays qu'un homme noir soit maire, qu'un violeur le soit ?

Pour notre part, nous portons la conviction que la lutte contre le racisme est un enjeu politique majeur.

Ces attaques sont rendues possibles par la banalisation des idées d'extrême droite dans les médias et la politique locale.

Parce que nous sommes attachés à l'idéal républicain et à notre devise, j'espère que chacune et chacun votera cette motion pour défendre nos collègues et notre démocratie face au racisme.

A la majorité des suffrages exprimés, 42 contre et 3 abstentions, la motion est rejetée.

Rapport rejeté à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 10

Contre : 42

Abstentions*: 3

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La Secrétaire de séance,



Isabelle BORDAT,
Adjointe

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Ludovic FAGAUT